



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Dates de convocation : 2 et 9 décembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Rosy CHAMAYOU

Nombre de conseillers :	27				
En exercice	:	27	Pour	:	23
Présents	:	16	Contre	:	/
Votants	:	23	Abstention	:	/

1.1. MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - AUTORISATION A SIGNER LE CONTRAT DE TRAVAUX ET DE MISSION

Madame le Maire,

RAPPELLE que dans le cadre la politique de développement de l'offre de santé sur le territoire, la commune a validé le projet de construction d'un pôle de santé par SANTEALP. Dans le cadre de ce projet, la commune bénéficie d'un plateau d'environ 200 m² composé de quatre cabinets destinés aux professionnels, d'un accueil, d'une salle d'attente et d'une salle de repos.

EXPLIQUE qu'il est confié au promoteur la conception, la coordination, la réalisation et la livraison clé en main du local pour un montant total (travaux et honoraires) de 163 000, 00 € TTC soit 135 833,33 € HT.

PRECISE que les locaux sont destinés exclusivement à la pratique des professions médicales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L. 2121-19,

Vu le contrat de travaux et de mission ci-annexé,

Considérant que la commune deviendra propriétaire d'un local d'environ 200 m² au sein de la Maison de santé et qu'il était nécessaire d'en prévoir l'aménagement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune que les travaux d'aménagement soient réalisés par le promoteur chargé d'aménager les autres locaux du bâtiment,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le contrat de travaux et de mission relatif à l'aménagement du local de santé et ses annexes.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de travaux et de mission relatif à l'aménagement du local appartenant à la commune de 200m².

DIT que le coût des travaux et des honoraires a été inscrit au budget 2025.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

18 DEC. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :
Le Maire - Catherine BASTARD



18 DEC. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 15 décembre 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



CB

La secrétaire de séance – Rosy CHAMAYOU

Rosy CHAMAYOU